



Libération de locaux après préavis

Par **steph77**, le **07/05/2009** à **10:35**

Bonjour,rrnrnJe possède un appartement que j'ai mis en gérance, le locataire a donner congés suite à un sinistre.rnrnLe locataire a libéré l'appartement 1 mois après la date de fin du préavis, il à rendu les clés à l'agence, mais il n'est pas venu à l'état des lieux.rnrnMon plus gros soucis c'est qu'il n'a pas rendu les clés du garrage.rnrnCe garage comporte 3 places de parkings dont une faisait parti du bail les 2 autres attribuées à d'autres locataires.rnrnL' ancien locataire à non seulement laissé une voiture et plein d'affaire sur cet emplacement mais il a en plus envahi la place de parking d'un autre locataire.rnrnMalgrés de nombreux appels auprès de l'agence de gestion, rien n'a été fait.rnrnJe précise que seul cet appartement avait été mis en gestion, donc j'ai le 2e locataire qui me arcèlle directement pour récupérer sa place de parking(ce qui est normal).rnrnQuelles sont mes droits et qu'est ce que je peux faire?rnrnEst ce que je peux tous mettre à la poubelle et faire mettre la voiture à la fourrière? ou je dois mettre l'agence en demeure de le faire ?rnrnEst que je doit faire un constat d'huissier?rnrnEst ce que je peux réclamer une indemnité pour occupation des lieux abusive ?rnrnMerci pour votre aide.rnrnSteph